

Rochefort, le 28 janvier 2026

Direction de l'Eau, de la Mer et du Littoral
Service Ports Départementaux
Port de Boyardville : 07 89 04 02 51
E-mail : capitainerie.portsdepartementaux@charente-maritime.fr

CAPITAINErie DES PORTS DEPARTEMENTAUX
POLICE PORTUAIRE

**PORT DEPARTEMENTAL
DE BOYARDVILLE –
LA PERROTINE**
Commune de
Saint-Georges d'Oléron

**AVIS AUX NAVIGATEURS ET USAGERS DU PORT
N° 007/2026/D17**

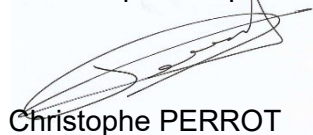
Les navigateurs et usagers du chenal de La Perrotine sont informés qu'à la suite de la détérioration du ponton P6 :

**TOUT ACCOSTAGE ET TOUT MOUVEMENT SUR LES
PANNES ENDOMMAGEES DU PONTON P6 EST INTERDIT
A EFFET IMMEDIAT ET JUSQU'A NOUVEL ORDRE**

Conformément à l'article 5.4 du règlement particulier de police et d'exploitation des ports départementaux de Boyardville et Le Douhet, il est rappelé à l'ensemble des usagers que *"les marchandises d'avitaillement, engins de pêche et objets divers provenant des navires ou destinés à y être chargés, ne peuvent demeurer sur les quais, pontons, appontements et terre-plein que le temps nécessaire à leur manutention, sous peine d'enlèvement aux frais, risques et périls des contrevenants"*.

Il est donc demandé aux usagers concernés de bien vouloir procéder au retrait de leurs matériels au plus tard le dimanche 1er février 2026. A défaut, il sera procédé à l'enlèvement de ces matériels à leurs frais et risques, et une procédure de police portuaire sera engagée à leur encontre.

Le Surveillant des ports départementaux



Christophe PERROT

DESTINATAIRES :

- Capitainerie des ports départementaux
- Bureau du port de Boyardville
- Mairie de Saint-Georges d'Oléron